

# Fondation de prévoyance Musiques-Arts

## RAPPORT D'ACTIVITE DE LA PRESIDENCE

Exercice du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

No de notre dossier: **GE 1570 (CH-660.0.830.990-5)**

---

### **Conseil de fondation:**

Gérard ZIHLMANN, président

Monique COMBEY, vice-présidente

Eric JAQUES-DALCROZE, membre du Conseil et du comité de placement

Eric VUICHOU, membre du Conseil et du comité de placement

David GASSMANN, membre du Conseil et du comité de placement

Patricia VILLARS, trésorière

Cyril LEDERMANN, membre

Pierre-Alain BIDAUD, membre

Expert LPP : M. Bernard ROMANENS, Pittet Associés SA

Gestionnaire technique et administratif des comptes : M. Maurizio FIGLIOLA, Kessler Prévoyance SA

Consultant financier externe : M. Jacques RAEMY, au comité de placement

### ***Introduction***

La fondation de prévoyance continue sa diversification en intégrant de l'immobilier direct à son portefeuille. Après l'achat d'un immeuble à Dompierre (FR) en 2016, elle a acquis un immeuble à St-Pierre de Clages en décembre 2018. Les portefeuilles ont été remaniés dans ce sens avec abandon progressif de l'immobilier dans les mandats au fur et à mesure de l'accroissement de l'immobilier direct.

### ***Performance***

L'année 2018 a été la moins bonne de ces dernières années pour les caisses de prévoyance suisses. FPMA n'a pas dérogé à la règle avec une performance de -4.79% pour l'année 2018. Il faut néanmoins souligner que plus de la moitié de cette sous-performance soit -2.68% provient du seul mois de décembre. La correction à la hausse du début de l'année 2019 a permis d'annuler cette sous-performance.

### ***Comptes 2018***

Les membres du Conseil ont validé les comptes révisés 2018 lors de la séance du 30 avril 2019. Le taux de couverture s'élève à 95.3% (vs 103.6 en 2017) après constitution des provisions.

Figurent au passif du bilan :

- une provision pour taux de conversion favorable de CHF 2'218'000.- (idem 2017).
- une provision pour abaissement futur du taux technique de CHF 4'170'000.- (vs 2'630'000.- en 2017)
- une provision de longévité de CHF 1'116'713 (vs 704'830.- en 2017)

Le Conseil a décidé d'attribuer un intérêt de 0% (vs 2% en 2017) sur le compte des assurés actifs et invalides pour l'année 2018 et de poursuivre la non indexation des rentes.

### **Modifications réglementaires**

Le Conseil a travaillé sur la mise à jour des articles 10, 13 et 14 du règlement de prévoyance, respectivement rente d'enfant de retraité, rente de conjoint ou partenaire enregistré survivant et rente de conjoint de l'autre sexe ou de même sexe. Un avenant est entré en vigueur au 1er janvier 2019. La principale modification concerne la rente d'enfant de retraité, qui sera calculée sur la base du minimum LPP, s'alignant ainsi sur l'usage des autres caisses.

Le Conseil a également validé une mise à jour du règlement de placement initiée par le Comité de placement. Ont été intégrées des adaptations liées à l'achat d'immeubles en direct, à la mise en place potentielle d'une gestion overlay et une description plus détaillée des types de placement (produits dérivés, placements privés, etc.).

### **Rétrospective de l'année 2018**

Le Conseil de fondation a tenu 10 séances: les 16 janvier, 6 mars, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 12 juin, 18 septembre, 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre.

Il a entre autres, mené les actions suivantes :

- récupéré l'intégralité des rentes versées à tort (env. CHF 70'000.-) à un assuré dont le décès n'avait pas été annoncé par les héritiers. Le CF avait initié en 2016 une procédure juridique et déposé une plainte pénale dans le pays de résidence de l'assuré (cf. rapport d'activité 2016),
- répondu positivement au contrôleur fiscal dépêché par le Département Fédéral des Finances de Berne. Quatre rubriques ont été sondées : droit de timbre, impôt anticipé, prestations en capital et mesures d'encouragement à la propriété,
- acheté pour CHF 2'450'000.- un immeuble locatif rénové à Saint-Pierre-de-Clages (VS),
- validé la proposition du Comité de placement d'investir CHF 2'000'000.- dans le Private Equity,
- repensé, alimenté et mis en ligne un nouveau site internet,
- rapatrié sur le territoire national la gestion du code LEI (Legal Entity Identifier) dans un souci de contrôle des frais administratifs. Ce code d'identification mondial est obligatoire pour toute entité pratiquant des transactions financières,
- invité 2 gestionnaires des quatre mandats à présenter leur travail aux séances du Conseil,
- commandé au Global Custody de l'UBS une étude de congruence sur les actifs et passifs du bilan (ALM financière),
- renouvelé le contrat de réassurance des risques invalidité et décès auprès de la Zurich Assurance.

Le Comité de placement et le conseiller financier externe se sont réunis mensuellement. Ils ont suivi les performances et les stratégies de l'ensemble des gestionnaires et ont, le cas échéant, « réaménagé » les portefeuilles.

Le Comité a proposé au Conseil de fondation de s'engager dans le Private Equity. Décision a été prise d'investir dans « Renaissance Evergreen ». Cette fondation de placement dédiée aux caisses de pension, basée dans les locaux de l'EPFL et membre du Swiss Sustainable Finance finance de petites et moyennes entreprises suisses.

Le CP a également suivi le dossier « Immobilier ». Il reste attentif aux opportunités du marché, avec la collaboration de Swiss Real Estate Management. CHF 200'000.- supplémentaires ont été investis dans le fonds de placement immobilier commercial suisse.

### **Communication**

Le nouveau site de la Fondation été mis en ligne début octobre. Il contient, entre autres, les règlements et statuts de la Fondation, les courriers d'information envoyés aux assurés, les comptes révisés, divers formulaires, des informations pratiques, etc.

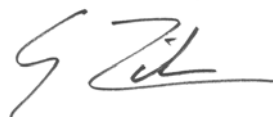
Il sera alimenté au fur et à mesure des actualités, des questions et des besoins des utilisateurs.

L'utilisation du mail comme véhicule d'information entre les assurés et la Caisse est à présent bien installée. 40% des rentiers en font également l'usage.

### **Formation continue:**

Les membres du Conseil ont participé à plusieurs formations continues données par des professionnels de la finance - UBS, Pictet - et par des acteurs du monde de la prévoyance -ASFIP et EPAS.

Je tiens ici à remercier tous les membres du Conseil de fondation pour leur précieuse collaboration et la confiance qu'ils m'ont accordée, Mme Brunoro, notre efficace assistante, ainsi que MM. Figliola et Etter de Kessler, MM. Romanens et Pittet de Pittet Associés SA pour leur engagement et leur collaboration très efficace et l'ASFIP pour ses lectures attentives de nos dossiers.



Gérard ZIHLMANN, Président